

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 11 Décembre 2020 à 19H 00

L'An, deux mille vingt, le 11 Décembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Meysiez dûment convoqué le 07 Décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Charles TODARO Maire.

Etaient présents : MM. Charles TODARO, Gilbert VAUCHEROT, Stéphane MOHORTE, Sylvie MAYADE, Corinne COURTOIS, Gaëtan DEGUITRE, Carine DULAC, Hubert GIRARD, Anne HORARD, Cathy PERONNET, Roland PICON

Etait excusée : Véronique GOISSE

Etaient absents : Dominique GAVILLET, Catherine CHEVALLIER

I-APPROBATION DU CR DU CM PRECEDENT :

RAS

II – DÉCISION MODIFICATIVE:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	3 000,00		
2313 (23) : Constructions	-3 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	-2 000,00		
60623 (011) : Alimentations	-3 000,00		
6531 (65) : Indemnités	5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

III – SIGNATURE DE L’AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L’ENTRETIEN DES VOIRIES D’INTERET COMMUNAUTAIRE.

Lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions ont été établies dans un premier temps avec les communes de ViennAgglo, puis depuis le 1^{er} janvier 2018, également avec les communes issues de la CCRC et de Meyssiez. Ces conventions se terminent au 31 décembre 2020.

La crise sanitaire a décalé les élections municipales et de ce fait l'installation des EPCI. Concernant Vienne Condrieu Agglomération, les délégations des élus ont été annoncées le 10 juillet 2020 et les commissions thématiques ont été mises en place mi-octobre 2020.

Ainsi, la commission voirie n'ayant eu le temps nécessaire pour examiner et proposer de nouvelles conventions et les faire valider en bureau communautaire avant la fin de l'année 2020, il est proposé de prolonger par avenant la durée de la convention avec chaque commune du territoire pour un an. Les autres conditions de la convention sont inchangées.

L'année 2021 permettra, en concertation avec les communes, de présenter précisément les conditions de mise à disposition appliquées et de réaliser un bilan des missions exécutées par les services communaux au titre de la compétence voirie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

VU la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

VU l'avis de la commission voirie du 3/11/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. La convention est prolongée pour une durée d'un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1- DÉMISSION DE VALÉRIE PRAS

Nous avons reçu en mairie une lettre recommandée annonçant la démission de Valérie PRAS. Les démarches auprès de la préfecture ont été faites pour régulariser cette situation.

Carine DULAC se propose pour remplacer Mme PRAS au CCAS.

2- CONFIRMATION COMMISSIONS VCA ET COMMUNALES

Dominique GAVILLET reprend les tableaux de commissions afin de confirmer chaque conseiller dans ses fonctions.

Il mettra ces tableaux à jour de façon à transmettre les bonnes informations pour le Bulletin Municipal de la rentrée 2021.

3- PROCÈS

Suite à un litige entre deux habitants du village, voisin l'un de l'autre, un bornage par géomètre a été imposé par la justice. La commune a été déclarée redevable de 1/3 des frais occasionnés par ce bornage.

4- CCAS

39 paniers seront distribués dès le WE prochain aux 58 personnes âgées de 75 ans et plus du village. Le coût total de l'opération est de 889€.

Chaque panier est accompagné d'une carte de vœux du CCAS ainsi que d'une carte confectionnée par les enfants de l'école.

Un débat est de nouveau lancé à propos des personnes de 65 – 74 ans qui n'auront pas leur repas annuel en raison de la crise sanitaire : devons-nous mettre en place une action envers ces personnes ?

Après des échanges animés, il est décidé que nous nous en tiendrons à ce qui avait été arrêté au cours des précédentes réunions.

5- CARREFOUR DANGEREUX

Corinne COURTOIS signale qu'un grave accident a failli se produire au carrefour du Rajat. La limitation de vitesse sur cette portion de route départementale est de 70km/h. Malheureusement certain conducteur ne respecte pas cette règle mettant ainsi en danger les riverains de ce quartier lorsqu'ils veulent simplement garer leur véhicule.

L'adjoint à la voirie, Dominique GAVILLET, devra interpellier le département sur ce problème.

6- TRAVAUX ÉCOLE

Gilbert VAUCHEROT, premier adjoint, fait un point sur les travaux de l'école :

- L'intervention VRD est reportée à début janvier pour cause de cas covid dans l'entreprise,
- Le désamiantage a été réalisé cette semaine,
- L'entreprise MOLÉ, plomberie, a terminé ses interventions préparatoires aux travaux,
- Les travaux dans la cour sont terminés pour cette première partie,
- La semaine prochaine devrait débiter les démolitions intérieures,
- Un escalier de chantier devra être installé pour l'accès à l'étage,
- Avec l'aide de la société Thermibel, M. VAUCHEROT prospecte pour trouver un fournisseur de gaz. Deux enseignes ont retenu son attention : Primagaz et Antargaz. Hubert GIRARD conseille de se renseigner auprès de Totalgaz qui pratique des tarifs et des prestations intéressants. M. VAUCHEROT va suivre ce conseil.

M. VAUCHEROT termine en informant les conseillers que VCA a fait faire des photos aériennes de chaque village de l'agglomération et que nous recevrons la notre en cadeau de fin d'année.